

Dicaire & Dicaire,
Advocates.

BELL TEL. MAIN 1269.

Montreal, 24 janvier 1913.

Monsieur J.A. Cheuret, N.P.,
Ste Geneviève,
P.C.

Cher Monsieur,

RE: BRUNET VS LAMIEL DIT DESROSIERE.

Seriez-vous assez bon de me procurer dans cette affaire, une copie du procès verbal du chemin St. Charles qui doit constater qu'une partie du chemin a été prise sur la terre Brunet et que les propriétaires de cette terre sont exempts des travaux du chemin par rapport au fait qu'il ont fourni une partie du chemin, Vous m'enverrez la note des honoraires dûs que j'honorerais sur réception.

Je demeure,

Votre bien dévoué,

Alphonse Dicaire